

L'AMDEQ S'ACTIVE POUR VOUS

L'AMDEQ a mené depuis le début de l'année des rencontres visant à réitérer au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral nos principales demandes afin de faciliter les opérations quotidiennes de vos commerces.



M. Yves Servais, d.g. de l'AMDEQ, lors de la rencontre avec M. Bernard Gagné, attaché politique de la ministre Lucie Charlebois.

Des actions pour faciliter "le cartage"

L'AMDEQ est revenue à la charge pour que le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaisse une pièce d'identité officielle (carte d'assurance-maladie) pour nous faciliter le travail lorsqu'il est temps de "carter" les consommateurs. L'AMDEQ demande également que cette reconnaissance soit appuyée par une campagne de sensibilisation et d'information afin d'inciter les consommateurs à présenter automatiquement une pièce d'identité à l'achat d'un produit dont la vente est interdite aux mineurs.

Changer et adapter la réglementation sur les permis d'alcool

Nous avons eu des échanges avec M. Martin Lapointe, attaché politique de Mme Lyse Thériault, ministre de la Sécurité publique afin qu'une mise à jour de la loi sur les permis d'alcool soit adaptée à la réalité d'aujourd'hui; abrogation d'un règlement désuet obligeant l'installation d'un dispositif empêchant l'accès aux boissons alcooliques en dehors des heures d'exploitation du permis d'épicerie, modification des heures d'exploitation du permis d'alcool du réseau de l'alimentation, etc.

Monsieur Lapointe nous a informés qu'un projet de loi devrait être déposé lors de la présente session parlementaire pour apporter des changements à la loi sur les permis d'alcool qui tiendront compte de nos demandes afin de faciliter le commerce des boissons alcooliques dans nos dépanneurs.



M. Jean-Denis Girard, ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, et son adjoint parlementaire, M. André Drolet, député de Jean-Lesage à Québec ont bien reçu le dossier complet de l'AMDEQ remis par M. Yves Servais, dir. gén. de l'AMDEQ.

Allègement réglementaire : l'AMDEQ a été entendue

À la suite de nos rencontres avec M. Jean-Denis Girard, ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional et de son adjoint parlementaire, M. André Drolet, député de Jean Lesage, survenues l'an dernier (juin et octobre 2014) l'AMDEQ a participé le 3 mars dernier aux travaux du comité de consultation chargé de se pencher sur la question d'allègement réglementaire et administratif. Parmi les sujets que nous avons abordés : la loi sur le tabac, la problématique du "cartage" et la mise en place d'une pièce d'identité officielle, l'abolition de règlements désuets à la loi sur les permis d'alcool et le changement des heures d'exploitation, les produits consignés, etc.

L'AMDEQ a reçu la confirmation que le gouvernement Couillard entend légiférer, dès ce printemps, en déposant au Comité des priorités, des projets de loi qui tiendront compte de certaines de nos demandes maintes fois exprimées. Si cela se concrétise réellement, nous n'aurons pas travaillé en vain au cours de ces dernières années.



M. Martin Létourneau, attaché politique du ministre Pierre Paradis a été impressionné par le bilan que lui a remis M. Yves Servais, directeur général de l'Association.

MAPAQ : Des félicitations pour nos activités promotionnelles

Le Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) se réjouit des nombreuses activités que nous avons tenues au cours des derniers mois dans le cadre d'une entente signée dans le but de faciliter la commercialisation des produits alimentaires québécois, en particulier ceux qui portent la certification « **Aliments du Québec** ». Rappelons le succès des dégustations organisées chez nos détaillants-membres et la publication prochaine d'un répertoire vous informant des produits certifiés « **Aliments du Québec** ». L'AMDEQ planifie également, toujours dans le cadre de notre partenariat avec le MAPAQ, un concours en ligne dont le but servira à faire la promotion des bières des microbrasseries québécoises certifiées « **Aliments du Québec** ».

LA LOI FÉDÉRALE C-10 : une loi essentielle pour combattre la contrebande du tabac

Monsieur Steven Blaney, député-ministre de Lévis-Bellechasse-Les Etchemins, lors de rencontres que nous avons eues avec lui au cours des derniers mois, nous a réitéré que son gouvernement ferait tout pour que le projet de loi C-10 soit adopté, afin que les acteurs de la contrebande du tabac soient considérés comme des criminels ; amendes plus sévères, peine de prison et, par le fait même, casier judiciaire.

Carte de crédit

Pour ce qui est des taux chargés lors de l'utilisation des cartes de crédit, et bien que Visa et Mastercard se sont entendus, de façon volontaire, à baisser les frais sur les cartes de crédit dès le mois d'avril, l'AMDEQ souhaite que le ministre des Finances soit encore plus ferme en les diminuant davantage.

D'ailleurs, la Coalition canadienne des petits commerçants, le « **Small Matters Business** » à laquelle nous appartenons, non satisfaite de cette entente, poursuivra ses démarches afin de faire comprendre au gouvernement que les taux doivent se rapprocher de ce qu'ils sont dans d'autres pays comme l'Australie, et que ces taux doivent être imposés et non laissés à la bonne volonté des géants du crédit. L'AMDEQ entend supporter le travail de la Coalition de façon soutenue et proactive comme nous l'avons toujours fait dans ce dossier.



M. Yves Servais, Directeur général de l'AMDEQ;
M. Steven Blaney, Ministre de la Sécurité publique;
M. Michel Rouillard, porte-parole de la Coalition nationale contre le tabac de contrebande.

AMDEQ

association des
marchands
dépanneurs
épiciers
du québec

3075, boul. W.-Hamel, bureau 229, Québec (Qc), 418-654-3232, sans frais 1 877 227-6045

www.amdeq.ca
info@amdeq.ca